

Conseil communal d'Ollon du 23 juin 2017

Postulat: "Pour la planification et le développement de places d'accueils destinées aux campings cars".

Le nombre d'immatriculation de camping car a doublé en 5 ans en Suisse. Cette forme de tourisme rencontre un réel engouement non seulement auprès des retraités qui représente 60% des campincaristes mais également auprès des familles qui recherchent une autre forme de voyage. Il s'agit d'une clientèle intéressante, celle-ci étant relativement hétéroclite, elle présente des avantages très variés en terme de tourisme. Les retraités par exemple profite de voyager en dehors des vacances scolaires tandis que les familles profitent des activités au sein des stations. L'ensemble de ces utilisateurs est à même d'utiliser les différents services (commerces, restaurations, etc). Les dépenses personnelles sont évaluées à plus de 75.- /personne et par jour pour cette forme de tourisme.

Les infrastructures pour l'accueil de ce type de véhicule sont relativement modestes. Il faut bien entendu une place accueillante permettant les manœuvre et le parage de véhicules au gabarit important. L'autonomie de ses véhicules étant limité en terme énergétique et sanitaire, une borne permettant une alimentation électrique, un apport d'eau potable et une évacuation des eaux grises favorise le stationnement de ceux-ci durant plusieurs jours. Certaines de ces bornes, munies de lecteur de cartes, permettent non seulement l'encaissement d'une location de la place mais également celle de la taxe de séjour.

Les infrastructures peuvent être des plus modestes avec la présence d'une seule borne ou plus importantes avec l'aménagement d'airs réservées contrôlées par une barrières.

Il faut noter que certaines réalisations permettent une utilisation polyvalente des surfaces d'accueils. Ainsi, celles-ci pourraient être utilisées comme surface de stationnement durant la saison hivernale ou être utilisée à d'autres fins lors de manifestations particulières.

Actuellement, la commune d'Ollon ne dispose pas de telles aires d'accueils. Son règlement communal interdit par ailleurs le camping sur son territoire ce qui n'empêche pas dans certaine conditions les camping car d'y passer la nuit mais cela limite foretement l'attractivité.

Par ailleurs, il existe plusieurs sites dédiés à ce mode de vacance ainsi que des revues spécialisées permettant la promotion de notre commune.

Nous demandons dès lors à la Munnicipalité, d'étudier la pertinance et la faisabilité de réaliser des airs d'accueils pour camping car, non seulement sur des places existantes mais également d'en tenir compte lors des réalisations à venir, et cela, aussi bien sur le haut de la commune qu'en plaine.



André Baumann